



## Coronavirus, pour Schindler c'est : Les sédentaires au télétravail, les autres au travail !

Vélizy le 16 mars 2020

Alors que le Premier ministre a annoncé des mesures visant à endiguer la pandémie de coronavirus ou CODIV-19, la direction Schindler reste anormalement silencieuse. Pourtant, nombre de techniciens d'astreinte ou de permanences ce dimanche aurait dû recevoir de nouvelles consignes. Rien n'est arrivé sur nos messageries professionnelles.

La diffusion de l'intervention de Philippe Boué vendredi dernier est déjà obsolète. Quelle arrogance de nous parler de solidarité ou de service public des ascenseurs en oubliant que lui est bien au chaud dans son bureau ou son chez-soi alors que les techniciens restent sur le terrain à la merci de la pandémie !

### Que fait la CGT ?

Déjà vendredi dernier, des élus CGT du CSE IDF ont déposé un danger grave et imminent pour alerter l'entreprise sur le risque sanitaire. DGI balayé du revers de la main. La direction se réfugiant derrière les recommandations du gouvernement, oubliant ses obligations de protections de la santé de ses salariés.

Devant le silence et l'inaction de cette direction, nous allons dès ce lundi demander à la direction de prendre de véritables mesures d'organisation du travail pour protéger la santé des salariés.

Pour les sédentaires, la solution du télétravail est évidente.

Pour les salariés devant garder leurs enfants de moins de 16 ans, nous vous conseillons de compléter le document en pièce jointe et de l'envoyer à votre responsable hiérarchique ou à l'assistante du personnel de votre direction d'agence régionale.

Quant aux autres salariés où l'activité est étroitement liée au terrain, il va falloir trouver une nouvelle organisation du travail.

En attendant une hypothétique réaction de Schindler, nous vous proposons d'utiliser individuellement votre droit de retrait. Même si ce droit est verbal et sans justification, nous vous proposons d'envoyer le message suivant à votre supérieur hiérarchique.

*Madame, Monsieur XXX (votre responsable hiérarchique direct)*

*Les dernières annonces du gouvernement concernant la pandémie du COVID-19 et les décisions de l'entreprise m'obligent à exercer mon droit de retrait.*

*Il m'est désormais impossible de poursuivre mon activité professionnelle sans mettre ma santé en danger et celle de mes proches.*

*L'entreprise ne m'a toujours pas fourni le minimum de matériel pour me préserver de la pandémie (masques, gel, gants latex, lingettes, eau, savon, etc.) et je n'ai aucune information sur les mesures de prévention mises en place par les clients chez lesquels j'exerce mon activité professionnelle.*

*Je ne peux pas me laver les mains régulièrement et depuis minuit, je ne peux plus me restaurer dans les lieux publics. Ce qui veut dire que je n'ai plus accès aux sanitaires de ces lieux.*

*J'exercerai ce droit de retrait jusqu'au jour où toutes les dispositions me permettant d'exercer mon métier sans risques pour ma santé et celle de mes proches seront prises.*

Les professionnels de santé, les médias et les réseaux sociaux relaient des messages de préventions pour endiguer la propagation de la pandémie. Schindler ne pense qu'au fric. Alors occupons-nous de nous et de nos proches.

**Nos vies valent plus que leurs profits !**